

Procès-Verbal du Comité Syndical

Séance du 17 juin 2024

L'an 2024 le 17 juin à 18 h 00, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 6 juin 2024

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LOTH Christelle, MALLET Armelle, SAUGET Nicole MM : BONNET Michel, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles ; JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, LEGNIER François, METIVIER Philippe, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice

Suppléants : M. LABLANCHE Francis (de M. BODIN Olivier)

Excusés ayant donné procuration : Mme ABRIOUX Sylvette à Mme LOTH Christelle ; M. NORMAND Franck à M. LEGNIER François.

Excusés : M. CHABANCE Fabrice, M. HERAULT Michel, Mme LE GRANDIC Patricia, Mme LEPRAT Monique, Mme MERIOT Nathalie, M. MNICH Pascal

Absents : M. AUDEBERT Éric, Mme CIRRE Marie-Line, M. MAURICEAU Christophe, M. TAILLANDIER Michel, M. VILLALDEA-AVILA Rafaël

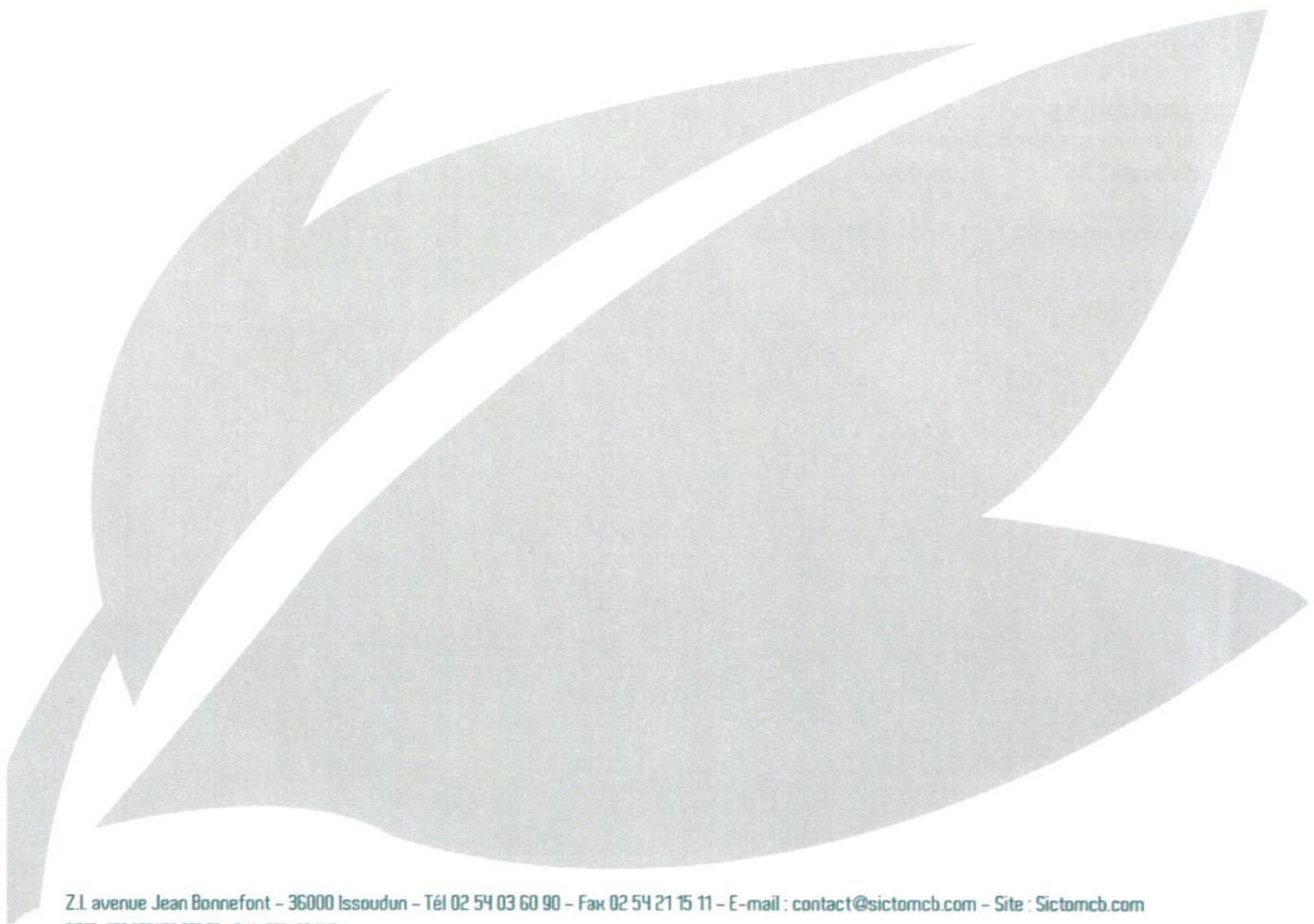
Nombre des membres

- Afférents au Comité Syndical : 30
- Présents : 17

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Table des matières

Appel des membres.....	3
Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 4 avril 2024.....	3
Désignation du secrétaire de séance	3
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service RPQS 2023 (référence : 170624_01)	3



Comité Syndical du 17/06/2024

La séance est ouverte à 18 h 10

Appel des membres

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 4 avril 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance

M. GONNET Arnaud est désigné secrétaire de séance

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service RPQS 2023 (référence : 170624_01)

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Présentation :

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS). D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif : rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le rapport ayant été réalisé par les services du SICTOM, il est porté à connaissance du comité syndical

Proposition du bureau : Avis favorable sur le RPQS présenté

Proposition de délibération :

Vu le CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir entendu l'exposé, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de valider le RPQS présenté et annexé à la délibération

Diverses informations

- Le bungalow de Neuvy-Pailloux a été installé
- Un chariot télescopique a été acheté
- Nous devons rencontrer cette semaine Volvo pour les 2 BOM et l'acquisition d'un camion

Il sera distribué à tous les administrés une réglette très complète qui indiquera où déposer les déchets (à la déchetterie, dans le sac jaune ou dans le sac noir).

Nous avons fait le test de refuser tous les sacs non conformes, nous constatons une amélioration du tri à certains endroits. En effet, pour certaines tournées, nous avons pu inverser les compartiments des BOM, soit 1/3 pour le noir et 2/3 pour le jaune

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 30



M. GONNET Arnaud

Secrétaire de séance

M. VAN REMOORTERE Éric

Président